



Toutes ces belles promesses...

France Télécom se retrouvera bientôt dans une impasse financière si l'État actionnaire ne lui donne pas les moyens d'appliquer les promesses faites par le gouvernement aux citoyens. Pour lui demander de desserrer l'étau, la CFE-CGC/UNSA a écrit le 10 mars dernier au Ministre de l'Économie. Vous pouvez retrouver le texte intégral de cette lettre sur le site de la CFE-CGC/UNSA : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201103221883/communiqués-de-presse/lettre-ouverte-a-madame-christine-lagarde.html>.

« Madame le Ministre, [...]

En tant qu'actionnaire principal de France Télécom d'une part, et décideur de la fiscalité qui s'applique aux entreprises françaises d'autre part, l'État, et plus particulièrement votre Ministère, détient les clefs qui permettraient de desserrer l'étau, et d'assurer la pérennité de notre entreprise. Il convient en effet de prendre en compte le nécessaire équilibre entre la qualité du service rendu à nos clients (qui passe notamment par l'investissement dans les nouveaux réseaux), la juste reconnaissance du travail réalisé par les personnels, l'emploi, et la rémunération des actionnaires.

Un tiers du bénéfice pour les actionnaires : à France Télécom, la règle n'est pas respectée

En février 2009, le Président de la République lançait le débat de la répartition des bénéfices en 3 tiers : un pour les actionnaires, un pour les salariés, un pour l'investissement. En mai 2010, le rapport [...] de l'INSEE donne les chiffres de la répartition actuelle du résultat dans les entreprises non financières : 57% sont consacrés aux investissements, 7% aux salariés (participation et intéressement) et 36% à la rémunération du capital¹. [...]

À France Télécom, le dividende exigé par l'actionnaire principal est déterminé à l'avance, engageant l'entreprise à verser 1,40 € par action jusqu'à l'exercice 2012 inclus, quels que soient ses résultats. Pour l'exercice 2009, ce montant a représenté 123% du résultat net (qui s'élevait à 1,13 € par action²). Pour l'exercice 2010, il représente 76% du résultat net (qui s'élève à 1,84 € par action, sur un résultat artificiellement gonflé par des revalorisations d'actifs au travers de cessions d'activité à ses propres filiales, qui en représentent 22%³). Dans le meilleur des cas, l'État actionnaire exige donc

¹ <http://phdx.blog.lemonde.fr/2010/01/28/un-tiers-pour-les-salaries-un-tiers-pour-le-capital%E2%80%A6-ce-serait-les-35h00-de-la-droite/>

² Comptes consolidés - exercice 2009 - document de référence page 11 http://www.orange.com/fr_FR/finance/investisseurs/res-consolides/att00012394/DDR2009/completCL28042010_17h06.pdf

³ Comptes consolidés - exercice 2010 - page 4 http://www.orange.com/fr_FR/finance/investisseurs/res-consolides/att00018546/miseenligne2-

plus que le double de la rémunération habituellement dévolue aux actionnaires dans les entreprises françaises. [...]

Les taxes ponctionnent toujours plus France Télécom

[...] Par exemple, l'augmentation du taux de TVA sur les forfaits mobiles et/ou Internet [...] et la pression conjointe des associations de consommateurs a conduit l'ensemble des opérateurs, dont France Télécom, à supporter intégralement cette nouvelle charge, pour éviter une partie de chaises musicales de la clientèle, [...] et dont la seule gestion constituait une charge supplémentaire dans les frais de commercialisation.

La pérennité de l'entreprise en danger dans un secteur de pointe

Quels sont les résultats concrets d'une telle politique ? [...] elle met en péril la pérennité de l'entreprise, asphyxiant ses capacités d'investissement, dans un secteur d'activité où la course technologique est déterminante, et alors même que tout le monde s'accorde à dire qu'Internet constitue un réservoir clef de croissance dans l'économie française [...]

La poursuite des délocalisations au mépris des annonces gouvernementales

[...], l'entreprise étant contrainte de poursuivre le versement de ce dividende exorbitant tout en réduisant ses marges pour absorber les nouvelles taxes, la politique de délocalisation des emplois hors d'Europe sera assurément maintenue.

25 000 emplois pourraient pourtant revenir en France dans le secteur des télécommunications, dans les centres d'appels notamment. [...] L'État a indiqué [...] en octobre 2010⁴, que cette relocalisation des centres d'appels était [...] une priorité. Mais il se hâte d'en retirer les moyens financiers à l'un des principaux donneurs d'ordres du marché ! D'ailleurs, si les analystes s'extasient du niveau record des dividendes versés

[V3comptesconso2010Postconseiladminversion23022010rndef7modifacces.pdf](#)

⁴ <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/centres-d-appels-lutter-contre-la-delocalisation-et-ameliorer-la-relation-client>

par les entreprises du CAC 40 au titre de l'exercice 2010⁵ - France Télécom restant cette année encore l'entreprise la plus « généreuse » en la matière⁶ - les chiffres de l'emploi sont loin de progresser dans les mêmes proportions : + 4,3 points pour les dividendes globaux du CAC 40, - 0,3 points pour le chômage⁷. [...]

La CFE-CGC/UNSA vous demande d'intervenir pour :

- ramener le dividende versé aux actionnaires de France Télécom à un niveau raisonnable [...], et au moins de permettre le paiement du dividende en actions

- alléger le dispositif des 17 taxes et 9 redevances qui pèsent sur les opérateurs de télécommunications, et plus particulièrement l'opérateur historique. [...] »

International

Printemps arabe, printemps Orange.

Sébastien Crozier

Depuis plusieurs années, la Direction de France Télécom a choisi de s'implanter en Afrique du Nord et au Moyen Orient. France Télécom s'y déploie par des prises de participation chez les opérateurs, mais aussi via son réseau de câbles. Les activités de consulting de Sofrecom permettent également de « reconnaître le terrain ».

Maroc

Comme nous l'évoquions dans une lettre précédente⁸ France Télécom est désormais présent au Maroc avec 40% de l'opérateur mobile Meditel.

A quand le passage sous la marque Orange ?

Orange Tunisie

Dès le début des événements en Tunisie, la CFE-CGC/UNSA s'est inquiétée de la pérennité des investissements du Groupe.

En 2009, France Télécom a pris une participation de 49 % dans la société Divona⁹, rebaptisée quelques mois plus tard Orange Tunisie. Cette société avait des activités d'opérateur télécoms principalement sur le marché entreprise et de fourniture d'accès à internet par l'intermédiaire d'une filiale, la société Planet. L'activité vient d'adopter la marque Orange.

Lors de la Conférence de presse de lancement d'Orange Tunisie, le 4 mai 2010¹⁰, Didier Lombard avait déclaré : « Aujourd'hui Orange est heureux de s'associer à Marwan Mabrouk pour bâtir le premier réel opérateur convergent de Tunisie ». Le 25 février 2011 « Le Conseil des ministres a approuvé [...] un projet de décret-Loi portant saisie des avoirs et des biens mobiliers et immobiliers appartenant à 110 personnes parmi les anciens dirigeants, leurs parents et leurs associés. »... dont l'actionnaire à 51% d'Orange Tunisie. Orange Tunisie est donc désormais sous contrôle de l'État Tunisien.

Les médias se sont faits l'écho des conditions de l'augmentation de capital. Que faut-il comprendre des 25 millions d'euros qui apparaissent dans les comptes de France Télécom comme un « écart d'acquisition » passé en provisions pour risques et charges l'année même où France Télécom investit 95 millions d'euros en augmentation de capital¹¹ ?

Début mai, la Direction de France Télécom a confié à Gimar Finance la mission¹² de débloquer la situation. Espé-

rons que France Télécom pourra pérenniser son implantation en Tunisie.

Repères chiffrés

	population ¹⁴	clients Orange / FT ¹³		
		fixe	adsl	mobile
Maroc	32			4 448
Tunisie	11		58	426
Égypte	77		227	30 351
Bahreïn	0,8		NC	
Liban	4,3		NC	
Jordanie	6	498	161	2 152
Irak	33			3 500

Égypte

Au 1^{er} trimestre 2010¹⁵, nous évoquons la situation de Mobinil. France Télécom a dû déboursier près de 300 millions d'euros pour mettre fin à la querelle qui l'opposait à Orascom (depuis passé sous le contrôle du Russe Vimpelcom) et prendre le contrôle du FAI Linkdotnet. La pacification avec Orascom a permis de consolider une part plus importante de chiffre d'affaires dans les comptes du Groupe.

Les récents événements en Égypte, où les opérateurs ont été obligés d'interrompre les activités Internet, puis contraints par le gouvernement d'envoyer des SMS de propagande, montrent la fragilité de la situation.

Liban

Dans les années 2000, France Télécom Mobiles a été mis à la porte du Liban par le gouvernement, même si après arbitrage, 266 millions de dollars ont été obtenus en dédommagement.

France Télécom est resté présent au travers d'une participation de 40% chez Sodetel, un fournisseur d'accès.

Jordanie

Orange Jordanie est le nouveau nom de Jordan Télécom, l'opérateur historique dont Michel Bon avait fait l'acquisition. France Télécom est actionnaire à hauteur de 51%.

⁵<http://www.lefigaro.fr/marches/2011/02/21/04003-20110221ARTFIG00629-les-dividendes-du-cac-40-battent-des-records.php>

⁶ <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/0201053868193-le-cac-40-devrait-verser-40-milliards-d-euros-de-dividendes-cette-annee.htm>

⁷http://www.emploi.gouv.fr/pdf/comm_chom4trim2010.pdf

⁸ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201010181402/lettre-epargne-et-actionnat/lettre-epargne-a-actionnariat-salarial-3eme-trimestre-2010.html>

⁹<http://www.latribune.fr/depeches/associated-press/tunisie-licence-de-telephonie-pour-divonaorange-france-telecom-pour-136-millions-d-euros.html>

¹⁰http://www.orange.com/fr_FR/groupe/actus/att00015217/CP_Orange_Tunisie_FR.pdf

¹¹http://www.challenges.fr/actualites/monde/20110119.CHA2357/stephane_richard_sexplique_e_sur_orange_tunisie.html

¹²http://intranet.com.ftgroup/sites/press/revies/The%20daily%20Press%20Review%202011-05-12/a_005.pdf

¹³ En milliers - Source : KPIs France Télécom Group - T4 2010 ou T1 2011 http://www.orange.com/fr_FR/finance/investisseurs/res-consolides/res-q1-110503.jsp Irak : source opérateur Korek

¹⁴ En millions - Source : Wikipedia - mai 2011

¹⁵ http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/images/stories/documents/lettreepargne/epargne_et_actionnariat_salarial_t12010.pdf

Le passage sous la marque Orange a été bien géré malgré l'existence d'une licence Orange en Israël. L'opérateur a réalisé un chiffre d'affaires de 428 millions d'euros en 2010.

Irak

France Télécom a fait l'acquisition de 20% de Korek Télécom, fondé en 2000 par Sirwan Mustafa, son actionnaire unique et par le neveu de Massoud Barzani, président de la région auto-

sède 51 % de Lightspeed Communications, un des premiers opérateurs alternatifs de télécommunications pour les lignes fixes à Bahrein, offrant des services à large bande et innovants. Cette jeune société est spécialisée dans les services internet tels la voix sur IP, la vidéo à la demande, la sécurisation des bases de données de ses clients. Elle a été le premier opérateur à lancer le Double Play à Bahrein.

est une source de revenus importante au titre des appels internationaux.

Par exemple, la continuité géographique de ses positions permet de relier Paris à Bagdad avec un câble appartenant à France Télécom.

Une stratégie globale ?

La Direction de France Télécom proclame qu'elle s'implante dans des pays dit émergents pour soutenir la croissance du chiffre d'affaire du groupe. Pour autant, France Télécom n'est présent dans aucun des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine).

France Télécom est souvent associé à des partenaires locaux, ce qui entraîne des relations complexes, comme l'ont démontré les conflits avec Orascom en Égypte ou plus récemment la situation en Tunisie.



nome du Kurdistan irakien. En 2007 l'opérateur obtient une licence nationale. Il compte un peu plus de trois millions de clients. Ses principaux concurrents sont Zain-Barthi avec près de 11 millions d'abonnés et Asia Cell, avec 8 millions d'abonnés.

Le montant élevé de cet investissement en Irak trouve sa justification dans les synergies attendues avec Orange Jordanie, la Jordanie et l'Irak partageant une frontière commune. De plus Korek, implanté historiquement au Kurdistan et dans le Nord du pays, est titulaire d'une licence mobile. Il sera plus facile pour France Télécom de déployer des infrastructures internationales et de bénéficier du soutien de l'opérateur voisin. Il n'y a donc plus de raison de candidater à une 4e licence mobile en Irak.

Syrie

France Télécom a été candidat à la 3^e licence mobile en Syrie. Un développement qui aurait tout son sens, fort de l'implantation nouvelle en Irak. France Télécom a aussi montré son intérêt pour l'opérateur historique dont la privatisation a été un temps envisagée. Mais la tragique situation politique ne peut que différer ces opérations.

Bahreïn

Le Groupe est présent à travers sa filiale Jordan Telecom Group qui pos-

Sofrecom

L'activité de Sofrecom est moins connue : cette filiale intervient comme conseil pour l'opérateur historique en Algérie, en Lybie, en Syrie, au Yémen, ou encore en Iran pour la mise en place du 3^e opérateur mobile, en Ethiopie pour l'extension du GSM. Elle intervient en direct ou via sa filiale Sofrecom Dubaï.

Coactionnaire dans le Golfe

France Télécom est coactionnaire avec Etisalat de Soft@home. Soft@home est la société historiquement créée avec Thomson et Sagem pour développer des plateformes logicielles pour les boxes. Etisalat est un opérateur des émirats disposant de plus de 100 millions de clients,

Le choix de partenaires koweïti en Irak démontre à l'évidence les relations privilégiées qu'entretient FT avec les pays du Golfe. Prélude à des rapprochements capitalistiques ?

Un réseau de câbles internationaux

La position de France Télécom dans la pose des câbles (au travers de FT Marine) et son réseau international issu de Sita (Equant) lui permettent de valoriser immédiatement son déploiement international. Cette connectivité

France Télécom entend faire passer sous la marque Orange toutes les activités des entreprises dont il est actionnaire. Ce qui n'est pas toujours aisé compte tenu des particularismes locaux et de l'attachement des clients à leur opérateur.

La rentabilité en question

Nombre des pays où le Groupe est implanté sont sérieusement secoués par les révolutions (Tunisie, Égypte, Côte d'Ivoire). Si l'impact sur le CA ne s'est pas fait sentir en 2010, il n'en sera pas de même en 2011.

Malgré le projecteur jeté sur les pays émergents, il convient de rappeler que les activités de France Télécom s'organisent comme suit :

- 1^{er} cercle : France (50% du CA)
- 2^{ème} cercle : Europe (30% du CA)
- 3^{ème} cercle : le pourtour méditerranéen

La Direction de France Télécom se préoccupe de développer le 3^{ème} cercle, en délaissant trop souvent la France, et alors qu'il faudrait redresser la situation en Europe où la marque Orange n'est pas bien installée.

Une stratégie difficile à comprendre, sans doute dictée par le versement répété de dividendes supérieurs aux bénéfices nets, qui entravent les investissements !

Autant en em- porte la bourse

Hélène Marcy & Sébastien Crozier

Le plan NExT Reward

Le 25 avril 2007, Didier Lombard a mis en place le plan NExT Reward 2007, attribuant 10,8 millions d'actions (0,4% du capital) aux 113 000 salariés du groupe en France, et 1,8 millions d'actions à 45 000 personnes à l'international.

Tous les membres du personnel en activité au 31 décembre 2006, dans l'une des sociétés du Groupe en France (sauf plusieurs filiales d'Orange Business Services) et encore présents dans le Groupe le 25 avril 2009 bénéficient d'un nombre d'actions selon leur classification au moment de l'attribution :

classification au 31-12- 2006 (CCNT/Fonctionnaires ou équivalent pour les filiales)	actions pour un temps plein
A, B, 1-1, 1-2, et 1-3	60
C, D, 2-1, 2-2, 2-3 et 3-1	80
D bis, E, 3-2, 3-3, 4-1 et 4-2,	120
F, 4-3 et 4-4	200

Les G et Hors cadre (moins d'un millier) étaient exclus de ce dispositif, car D. Lombard leur attribuait 10,1 millions de stock-options... dont 140 000 pour lui-même.

50 millions d'euros en fumée, et un endettement inutile

Les 10 millions d'actions nécessaires ont été achetées sur le marché au prix moyen de 20 €. Elles ont coûté plus de 210 millions d'euros, alors qu'elles auraient pu être émises en augmentation de capital et donc sans coût pour

l'entreprise - comme l'ADEAS et la CFE-CGC/UNSA l'avaient demandé.

Le prix de l'action le 25 avril 2007 à la clôture était de 20,96 euros. Le 21 avril 2011, elle était cotée 15,4€. La valeur ayant baissé de plus de 25%, c'est plus de 50 millions d'euros qui ont été dépensés en pure perte... soit 500 € par salarié ! Puisque le rachat d'actions coûtait, et que l'entreprise voulait s'exonérer des charges liées au paiement d'un salaire, il aurait été plus avisé de verser les 200 millions en intéressement exceptionnel : les personnels y auraient gagné davantage.

Cette opération ne visait qu'à dissimuler l'attribution de stock-options (10 millions d'actions pour 100 000 personnes... 10 millions de stock-options pour 1 000 personnes...) et que l'objectif premier du rachat d'actions était de soutenir le cours pour faire gagner de l'argent à ceux qui avait des stocks options...

Les actions gratuites peuvent être vendues depuis le 26 avril 2011

Une fiscalité complexe

L'imposition s'applique au moment de la cession des actions, sur deux types de plus-values, toutes les deux imposables :

La plus-value d'acquisition

C'est la différence entre le prix de l'action constaté le jour de l'acquisition et son prix à la date d'attribution (considéré comme égal à zéro). Le prix de l'action au jour de l'acquisition est de 16,105 euros (cours d'ouverture du 27 avril 2007).

La plus-value de cession

C'est la différence entre le prix de vente de l'action et le prix constaté le jour de l'acquisition. **Dans le cas**

d'une moins value de cession (ce qui est le cas au 26 avril 2011), celle-ci vient en déduction de la plus value d'acquisition. La plus-value d'acquisition est alors égale à la valeur de cession des actions, et la fiscalité s'applique uniquement sur cette plus value d'acquisition.

Choisir le mode d'imposition

La plus value d'acquisition est imposée selon votre choix :

- au taux forfaitaire de 30 %,
- ou selon les règles applicables à la catégorie « traitements et salaires » dans l'impôt sur le revenu.

La très grande majorité des salariés (gagnant moins de 80 000 nets par an et par part fiscale) à intérêt à choisir la deuxième option.

A cette imposition s'ajoutent 12,3% de prélèvements sociaux (CSG, CRDS, etc.) sur la plus-value d'acquisition.

La plus value de cession est imposable sur la base d'une taxation forfaitaire de 19% + 12,3% de prélèvements sociaux (CSG, CRDS, etc.), soit 31,3% au total sur la plus-value de cession. Ces plus values, si réalisées en 2011, seront à déclarer en 2012.

Retrouvez le texte intégral de cet article sur le blog de l'ADEAS : <http://www.adeas-ftgroup.org/index.php/nos-analyses/next-reward-2007-vos-actions-gratuites-sont-disponibles-a-partir-du-26-avril-2011/>

Les nouvelles actions gratuites promises par Stéphane Richard en 2010 ne seront vraisemblablement pas distribuées avant la fin 2011 : la Direction souhaitant en faire bénéficier tous les personnels du Groupe y compris à l'international, les modalités de l'opération d'avèrent plus complexes que prévu et nécessitent encore du temps pour être mises au point !

Cadres et non cadres, toutes vos lettres et plus d'infos :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

Lettre éditée en partenariat avec :

ADEAS *ftgroup*

Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés de France Télécom - Orange

<http://www.adeas-ftgroup.org/>

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Sébastien CROZIER
06 86 27 32 72

Claude RUGET
06 70 27 89 03

Pierre MORVILLE
06 62 22 78 35

Elisabeth RIVIER
06 30 54 46 89

Cette lettre est éditée par le syndicat CFE-CGC du Groupe France Télécom - Orange, et diffusée par les différentes sections syndicales, en partenariat avec l'ADEAS

Responsable de la publication :
Sébastien Crozier

Coordination éditoriale et maquette :
Frédérique Limido, Hélène Marcy

Contributeurs :
Jean-Michel Camin, Dominique Kirsner
Photo bannière : F. Agovino

Cartographie : Franck Limido
Pour recevoir cette lettre par courriel :
secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org